

# PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2010

L'an deux mille dix le 25 mai à 21H00, le Conseil Municipal de la commune de VENERQUE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de la mairie de Venerque, sous la Présidence de Monsieur Michel DUVIEL, Maire.

## PRESENTS

Marie-Thérèse AMIEL, Denis BEZIAT, Jean-Yves BERNY, Nadine BURUAGAY, Catherine COFFIN, Marius COURTIN, Michel DEHAN, Jacques DOUMERC, Michel DUVIEL, Marie-Christine ESCOURROU, Nadia ESTANG, Benoît GUIRARDEL, Jean-Paul LEBON, Jacques MAURY

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Olivier PICARD à Catherine COFFIN

ABSENTS : Michel GAY, Stéphane ROCHE, Cécile SOMPAYRAC, Christine MIAS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Denis BEZIAT

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19, Présents : 14, Votants : 15.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Procès-verbal de la séance du 30 mars 2010 est adopté à l'unanimité.

## I : Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal depuis la dernière réunion

DATE	FOURNISSEURS	objet	MONTANT TTC
21-mars	C3RB informatique	logiciel médiathèque	7 379.32 €
21-mars	C3RB informatique	maintenance annuelle	825 €
31-mars	STERN EFFAROUCHEMENT	prestation d'effarouchement (minimum 60 interventions dans l'année)	7 032.48 €
16-avr	GAEC HORTICOLE FONTORBES	plantes printemps 2010	619.69 €
15-avr	DALBY	Benne camion (suite à un vol, discussion assurance en cours).	3 348.80 €
22-févr	TP3D	contrat de traitement antiparasitaire 2010 platanes	1 024.97 €
31-mars	ANJAC BI	serrures portes vestiaires foot (suite à effraction, remboursement assurance).	111.87 €
31-mars	MEYER/WOLSELEY	portes vestiaires foot (suite à effraction, remboursement assurance).	345.60 €
28-avr	SERARL SAINT AUBIN BALZAGETTE	relevé topographique de la réhabilitation et de l'extension des vestiaires lieu dit "le Ramier"	1 136.20 €
26-avr	ECO2WATT	réalisation d'un pré-diagnostic des bâtiments	2 345.36 €
29-avr	EBE	pose câble entre le candélabre et armoire transfo	380.93 €
30-avr	APAVE	Vérification des installations électrique avant mise sous tension station de pompage	239.20 €
12-mai	BATAILLOU atelier du Vitrail	restauration vitrail église (suite à un coup de vent, remboursement assurance).	1 148.16 €
12-mai	NEGOFIX	meuleuse	187.47 €
12-mai	DOMICA	tole galvanisée	86.30 €
19-mai	C3RB informatique	douchette laser médiathèque	227.24 €

## **II : Délibérations :**

Modification de l'ordre du jour : report de la délibération de demande de subvention au Conseil Régional pour des travaux d'amélioration thermique des bâtiments.

La commission travaux s'est réunie le 20 mai pour étudier le diagnostic et faire des propositions, ce qui n'a pas permis d'avoir toutes les estimations des travaux envisagés, ni au Bureau de se réunir pour discuter de leur opportunité et des engagements financiers au niveau du Budget.

Il est donc proposé d'aborder ce point en « questions diverses » afin de recueillir l'avis de principe du Conseil Municipal. Toutefois, le dossier devant être remis au Conseil Régional par l'intermédiaire du Pays du Sud Toulousain avant le 20 juin, il est proposé de réunir un nouveau Conseil Municipal exceptionnel avec ce seul point à l'ordre du jour avant cette échéance.

### **Désignation d'un conseiller municipal comme membre du conseil d'école maternelle, et d'un conseiller municipal comme membre du conseil d'école élémentaire.**

L'article D411-1 du code de l'éducation prévoit que « dans chaque école, le conseil d'école est composé des membres suivants : [...] 2° Le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ».

Le Conseil municipal doit donc désigner un de ses membres pour le Conseil d'école élémentaire, et un également pour le Conseil d'école maternelle, qui auront la possibilité de prendre part au vote. Cela n'empêche pas les autres élus qui le souhaiteraient d'assister aux réunions sur invitation des Présidents, à savoir les directeurs, sans toutefois pouvoir voter.

Il est proposé au conseil Municipal de ne pas voter à bulletin secret, et de désigner Mme Catherine COFFIN comme membre des deux Conseils d'école, Olivier PICARD comme membre suppléant du Conseil d'école élémentaire, et Benoît GUIRADEL comme suppléant du Conseil d'école maternelle.

*Vote à l'unanimité.*

### **Création d'un régime indemnitaire au cadre d'emploi d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe pour le coordonnateur espaces verts.**

Dans le cadre du remplacement de Patrick JOURDAIN, il a été décidé de recruter une personne ayant un profil de spécialiste en espaces verts (niveau bac professionnel), afin d'être mis en responsabilité des autres agents de l'équipe espaces verts.

Afin de proposer une rémunération correspondant à la formation et aux responsabilités demandées, ainsi que pour limiter la perte de salaire par rapport au poste précédemment occupé dans le privé, il est proposé au Conseil Municipal de créer une Indemnité d'Administration et de Technicité, dont les caractéristiques suivantes :

- cadre d'emploi des adjoints techniques
- fonction de coordonnateur de l'équipe espaces verts
- taux moyen annuel X 5 (possibilité d'aller de 1 à 8), un montant maximum de 2 235,30 € bruts annuels pour un adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe selon la valeur actuelle du point d'indice.
- Les indemnités versées aux agents à temps non complet seront calculées au prorata de leur temps de travail hebdomadaire.
- les taux des indemnités évolueront dans les mêmes conditions que la rémunération des fonctionnaires, dans la limite des montants maxima réglementaires
- ces indemnités seront versées mensuellement
- Le maire est chargé de fixer, par arrêté, le montant individuel attribué

*Vote à l'unanimité.*

### **Adhésion de communes au Syndicat Intercommunal de Transport des Personnes Agées (SITPA)**

Le Syndicat Intercommunal de Transport des Personnes Agées (SITPA) nous informe que les communes d'Auragne, Castanet-Tolosan, Castelbiague, Moustajon, Saint-Aventin, Sajas et Ségreville souhaitent adhérer au SITPA ; conformément aux statuts, il sollicite chaque commune membre afin de recueillir son avis.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter l'adhésion de ces communes au SITPA.

*Vote à l'unanimité.*

### III : QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1. Demande de subvention au Conseil Régional pour des travaux d'amélioration thermique des bâtiments : programmation des travaux.

M Jacques DOUMERC et Mme Nadia ESTANG présentent cette opération qui a commencé par un diagnostic énergétique des bâtiments, et se poursuit par un programme de travaux exceptionnellement financés par le conseil Régional et l'ADEME à hauteur de 30%.

Priorités	Engagement	bâtiments publics (TVA à 19,6%)	programme
1	2011	Local pétanque ( <i>manque devis menuiseries</i> )	doublage murs et plafonds+radiateurs
1	2011	Maison de la culture ( <i>manque devis nouveau plafond chauffant</i> )	régulation+radiateurs
1	2010	Mairie+salle du parvis	installation régulation
1	2010	Ecole primaire ( <i>manque devis menuiserie</i> )	chaudière +régulation
1	2010	Ecole Maternelle	régulation
3	2011	Ex vestiaire Caucau	Isolation extérieure
2	2011	Tennis	Isolation plafond et plancher+radiateurs
2	2010	Maison des jeunes (l'Ostalet)	isol plafond+regul+robinet thermostatique
		<b>logements (TVA à 5,5%)</b>	<b>programme</b>
2	2011	Avenue des coteaux	Isolation plafonds +murs par l'extérieur +menuiseries+ VMC
2	2011	Quai rive d'eau 1er étage	velux DV+ Vmc+Régulation
2	2011	Quai rive d'eau RDC ( <i>avant changement de fenêtres fait en 2010, à recalculer</i> )	menuiserie + VMC

La totalité des estimations financières des travaux n'a pas été réalisée, la discussion s'engage donc sur des montants estimés, pour fixer les priorités.

Les travaux à l'école élémentaire ont bien été prévus au Budget Primitif voté le 30 mars 2010. Les travaux au local pétanque et à la maison de la culture prévus au budget 2010 sont reportés à 2011, alors que ce document prévoit pour 2010 la Mairie/parvis, l'école maternelle, et l'Ostalet.

Pour l'Ostalet l'opportunité de procéder à des travaux paraît discutable pour deux raisons :

- le bâtiment est mis à disposition de la Communauté de Communes de Lèze Ariège Garonne (CCLAG) qui paie elle-même les frais de chauffage, la commune ne fera donc pas d'économie budgétaire
- le bâtiment est mis à disposition jusqu'au 31 août 2014, date à laquelle il sera en principe démoli pour laisser place à un parking (ce qui était l'objet de son achat).

Pour que les travaux se fassent, il faudrait que la CCLAG accepte de prendre en charge le coût de ces travaux déduction faite des subventions, en maintenant le loyer payé actuellement au-delà de 2014.

Pour le bâtiment de Caucau (ancien vestiaire), l'opération est plutôt d'ordre esthétique qu'économique, dans le cadre d'aménagement du Parc, mais rentrerait dans les critères d'économie d'énergie du Conseil Régional car le calcul se fait de façon globale et non opération par opération.

Jacques DOUMERC annonce que les travaux devront avoir démarré avant le 31 décembre 2011, et devront être terminés avant le 31 décembre 2012. Il faut vérifier si cette date de commencement de travaux est regardée opération par opération, ou de façon globale : dans le premier cas les inscriptions budgétaires ne seraient que sur deux exercices (2010 et 2011), alors que dans le second cas les inscriptions budgétaires pourraient se faire sur trois exercices (2010,2011 et 2012). Nous devons aussi contacter le Pays du Sud Toulousain pour voir quelles modalités de présentation du dossier ils souhaitent.

Michel DUVEL propose que le Conseil Municipal se réunisse le mercredi 16 juin à 18H30 pour fixer le programme de travaux. M DOUMERC et Mme ESTANG n'étant disponibles, ils demandent de l'avancer au 9 juin,

toujours à 18H30. M DUVIEL accepte mais indique que la totalité des opérations avec tous les éléments financiers, devront avoir été adressés aux membres du Bureau municipal au plus tard le mardi 8 juin à 18H, afin que le Bureau puisse en prendre connaissance avant la réunion du Conseil Municipal.

Sur l'enveloppe des travaux, Michel DUVIEL rappelle que d'autres travaux sur les bâtiments devront être fait prochainement, notamment à l'école, et que la totalité de ces opérations risque de constituer une enveloppe financière très importante.

Sur le montant annoncé pour le remplacement des menuiseries à l'école et l'Ostalet, Jean-Yves BERNY estime que le coût prévu est énorme par rapport à nos capacités financières.

Nadia ESTANG lui répond que certains projets ont été abandonnés car leur rentabilité économique n'était pas suffisante, et qu'à l'intérieur de chaque programme retenu un arbitrage pourra être fait.

Pour conclure, Michel DUVIEL annonce que le Bureau fixera une enveloppe budgétaire sur deux ans, elle servira de cadre de référence à la commission travaux pour faire ses propositions.

2. Marius COURTIN rappelle les articles que chaque élu doit rédiger pour le prochain bulletin.
3. Nadine BURUAGAY souhaiterait l'installation d'un banc à côté du pont de la Hyse sur l'avenue Loup-Saut. Elle annonce que le CCAS va faire un partenariat avec l'amicale du personnel communal pour le spectacle de Noël à destination des enfants, et qu'une réflexion est menée sur le lieux de réception du repas de la nouvelle année pour les personnes âgées : la salle du Centre Guilhem était très bien, mais il y a eu un problème d'accès à cause de la boue et de marches.
4. Marie-Christine ESCOURROU s'interroge sur l'implantation des jardins familiaux et leur budget de fonctionnement. Jacques DOUMERC lui répond que le projet n'est pas encore finalisé, mais qu'il avance. Michel DUVIEL indique que si l'on cumule les aides directes et indirectes, le projet représente environ 15000 euros pour la municipalité, cela est loin d'être négligeable pour nos finances.
5. Nadia ESTANG informe qu'il faut rapidement lancer l'opération de transfert des luminaires de la rue Jean Jaurès route de la Baronnesse, qui seront remplacés par des LED identiques à celles installées rue du 14 juillet. Sur la crèche et le local associatif situé au rez-de-chaussée des logements sociaux rue Jean Jaurès, elle regrette de ne plus avoir de visibilité sur le déroulement des travaux et pense qu'il est possible que le chantier connaisse du retard. Michel DUVIEL répond qu'une réunion de chantier a lieu tous les jeudis et que sur le compte rendu rien n'indique un retard sur les travaux de la crèche, pour plus de certitude il prendra contact avec les architectes. Enfin elle remercie les entreprises Cégélec et Sobéca qui ont joué le jeu avec les étudiants stagiaires du lycée technique de Muret sur les installations d'éclairage public.
6. Benoît GUIRARDEL informe qu'il utilise toujours l'adresse e-mail [communication@mairie-venerque.fr](mailto:communication@mairie-venerque.fr). La commission communication réfléchit également à l'installation d'un écran LCD en bordure de voirie afin de communiquer les informations municipales, à la place de la banderole, éventuellement au début de la rue Rémusat dans l'étranglement du pont de la Hyse. Dans un premier temps, il pourrait y avoir un écran TV dans le hall de la Mairie.
7. Catherine COFFIN fait un retour du forum de l'emploi, qui a été très apprécié par les personnes présentes même s'il y a eu peu de monde. Pour l'année prochaine, il faut reproduire le principe des discussions et conférences, plutôt que des stands comme cela se fait par ailleurs. De plus, elle demande un nettoyage complémentaire des tags dans le village. Elle fait également un retour positif sur le voyage du comité de jumelage à Rivoli en Italie.
8. Jacques MAURY informe que la rue du Pech-David n'a pas été nettoyée le jeudi précédent. Pour le concert du 14 juillet, il souhaite que le petit podium soit installé sur les allées du Duc de Ventadour côté pétanque, ou alors côté plaine sportive mais à proximité de la route et non pas à côté du terrain de football. Il réfléchit également à la possibilité de faire un petit feu d'artifice. Sur le financement de cette manifestation du 14 juillet, Michel DUVIEL rappelle qu'elle doit être totalement financée par le comité des fêtes avec la subvention globale accordée par le Conseil Municipal au moment du vote du budget, et par la récupération

de la trésorerie de l'ancien comité des fêtes, qui a donné son accord et qui doit être relancée en urgence par le Comité des Fêtes. Pour la fête locale, une réunion est prévue le 1<sup>er</sup> juin pour voir si le comité des fêtes prend en charge l'organisation du repas du vendredi soir, ainsi qu'un repas le dimanche soir pour faire une activité supplémentaire suite au non-renouvellement de la course cycliste.

9. Maïté AMIEL informe que le marché sur les allées du Duc a beaucoup de succès, mais qu'il faudrait prévoir d'installer des bancs à proximité.

10. Jacques DOUMERC fait un point sur divers projets d'aménagement en cours sur la commune.

L'ordre du jour étant terminé et les élus ne souhaitant plus prendre la parole, la séance est levée à 23H40.

**Signatures des élus présents lors de la séance du 25 mai 2010 :**

Marie-Thérèse AMIEL

Denis BEZIAT

Jean-Yves BERNY

Nadine BURUAGAY

Catherine COFFIN

Marius COURTIN

Michel DEHAN

Jacques DOUMERC

Michel DUVIEL

Marie-Christine ESCOURROU

Nadia ESTANG

Benoît GUIRARDEL

Jean-Paul LEBON

Jacques MAURY